

CAMP EEDF 2023  
IVRY – MONTREUIL – MORSANG  
DU 08 AU 22 JUILLET

Ouvert aux jeunes de 6 à 10 ans – branche lutin / louveteau

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 11 JUIN 2023

Lieux du camp : Centre le Puits-Bertin,  
n°2 le Puits-Bertin,  
37600 Ferrière-sur-Beaulieu.

<https://centrelepuits-bertin.eedf.fr/>

A environ 260km d'Ivry-sur-Seine, à 57km de Tours et 4km de Loches.

*Fidèles à nous-même, nous proposons cette année deux semaines de camp pour pratiquer du scoutisme laïque dans un cadre historique et forestier idéal.*

**Pour ce camp d'été, les lutin-es – louveteaux et louvettes se ressourceent en se concentrant sur l'écocitoyenneté et la progression personnelle !**

Un programme centré autour de deux objectifs formateurs, et indispensables. Avec la rencontre dans notre jumelage, les lutins, lutines, louvettes et louveteaux pourront apprendre à vivre collectivement en respectant la nature. Cela passe par une organisation en sizaine pour les différents services (rangement, cuisine, nettoyage)



**Activités envisagées :**

- Activités de scoutisme : froissartage, veillées...
- Activités en pleine nature : grands jeux, randonnées...
- Organisation de jeux pour l'ensemble du camp : cabaret, boum, concours cuisine...

**Direction du camp :**

Marie FONTEIJN (supervision général, éclé) : 06.40.41.89.94

Ludivine BOULANGER (lutins – louveteaux) : 06.83.37.20.45

Owen POIRIER : 06.15.33.13.49

**Prix du camp :**

La participation du camp demandée aux familles est de 460€. Le tarif est dégressif pour les fratries : 410 à partir du deuxième.

L'adhésion à l'association pour 2022-2023 doit obligatoirement être enregistrée pour pouvoir participer au camp.

Le prix du camp est calculé au plus juste : l'engagement bénévole des responsables EEDF permet d'en diminuer le coût.

Le prix demandé doit permettre de financer en outre la formation des responsables, le renouvellement partiel du matériel ainsi que le fonctionnement du groupe.

Un acompte sera demandé à hauteur de 260€ à l'inscription (210€ à partir du second enfant). En cas de désistement une somme de 160€ sera conservée par les EEDF.

En ce qui concerne le paiement : le séjour devra être réglé en intégralité avant le départ ou le plan de paiement (si échelonné) devra être convenu avec le groupe avant le jour du départ (le 08 juillet 2023). Vous pourrez demander à votre groupe de rattachement (Ivry, Montreuil ou Morsang) les modalités de paiement échelonné potentielles.

Pour les enfants qui, potentiellement, ne viendraient qu'une semaine : le tarif est de 360€ pour le-a premier-e, puis 310€. Cette situation exceptionnelle doit d'abord être validée avec les responsables.

Ce séjour est déclaré auprès de Jeunesse et Sports (numéro de déclaration : 0940328AS000122-22-J01), vous pouvez donc demander des aides auprès de certains employeurs, ainsi que de la Caisse d'allocations Familiales (CAF), la J.P.A (bourses Jeunesse au Pleine Air), chèque vacances, etc.

Sont accepté comme titre de paiement :

- Les chèques vacances,
- Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comités d'entreprises. Ces attestations devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

Autres aides et sources de financement possibles pour les familles :

- Les collectivités locales et départementales,
- Les mutuelles et caisses de retraites,
- Bourses Jeunesse au pleine Aire (J.P.A).

**Acceptation :**

La participation à l'un des séjours EEDF implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions générales ; du projet éducatif EEDF, du projet pédagogique du séjour et de ses règles de vies.

**Interruption du séjour :**

Une interruption du séjour réclamée par les familles ne donne lieu à aucun remboursement, total ou partiel. Les aides seront validées en fonction du temps réel de présence.

**Renvoi :**

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour de quiconque nuirait à sa réussite ou aurait un comportement incompatible avec la vie en collectivité (délit, atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, incivilités répétées, inadaptation au séjour...). Vous serez prévenus personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur-ice, seront à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel étudié avant le début du séjour.

**Assurance sur les séjours :**

Notre association, son encadrement et les participant-es sont couverts par une assurance couvrant les risques d'accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des responsables légaux peut être engagée sur les dommages causés par l'enfants).

Les objets et effets personnels de valeurs (téléphone portable, jeux, bijoux, vêtements, argent de poche), ne sont pas couverts (en ce sens, prévoir des vêtements à moindre coût et peu salissant). Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un objet personnel ou un vêtement et ce malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus.

**Contexte COVID-19 (et variants) :**

Du fait du contexte particulier, toujours d'actualité, l'équipe de camp s'engage à respecter les mesures nécessaires afin de protéger au mieux ses participant-es (enfants et adultes). L'ensemble des mesures adaptées au camp de scoutisme sera communiqué avant le départ en camp.